

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 25081702

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de ... Kaolack,
le ..., par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 35100464
- Marque : CLOU
- Type : CL730 DES
- Constante d'impulsion : 10.000 imp/kWh
- Rapport TC : 1.000/5 /Rapport TP : 1/1V
- Classe : 0.25.5 Année :
- Calibre : 3x27,7/100V 1(10)A Fréquence : 50 Hz
- Indexes : k1 45433,66 kWh k2 77.8569 (k1+k2) 532.1916 kWh Pmax 263,40kW

Installé et utilisé par Mr. Hospital Regional de Kaolack
à l'adresse : Kaolack

CONSTATS EXTERNES :**A1 - plombs**

Fils plomb coupé (s)	<input type="checkbox"/>
Fils inexistant	<input type="checkbox"/>

A2 – Scellés du boitier

Nr. scellés du boitier	197958 C/C 085104
Plombs falsifiés	<input type="checkbox"/>
Autres plombs	<input type="checkbox"/> coffret 095137

A3 - Capots

dévissé	<input type="checkbox"/>
ouvert	<input type="checkbox"/>
cassé	<input type="checkbox"/>
percé	<input type="checkbox"/>

A4 – Ecran LCD

cassé	<input type="checkbox"/>
eteint	<input type="checkbox"/>

A5 - Raccordements

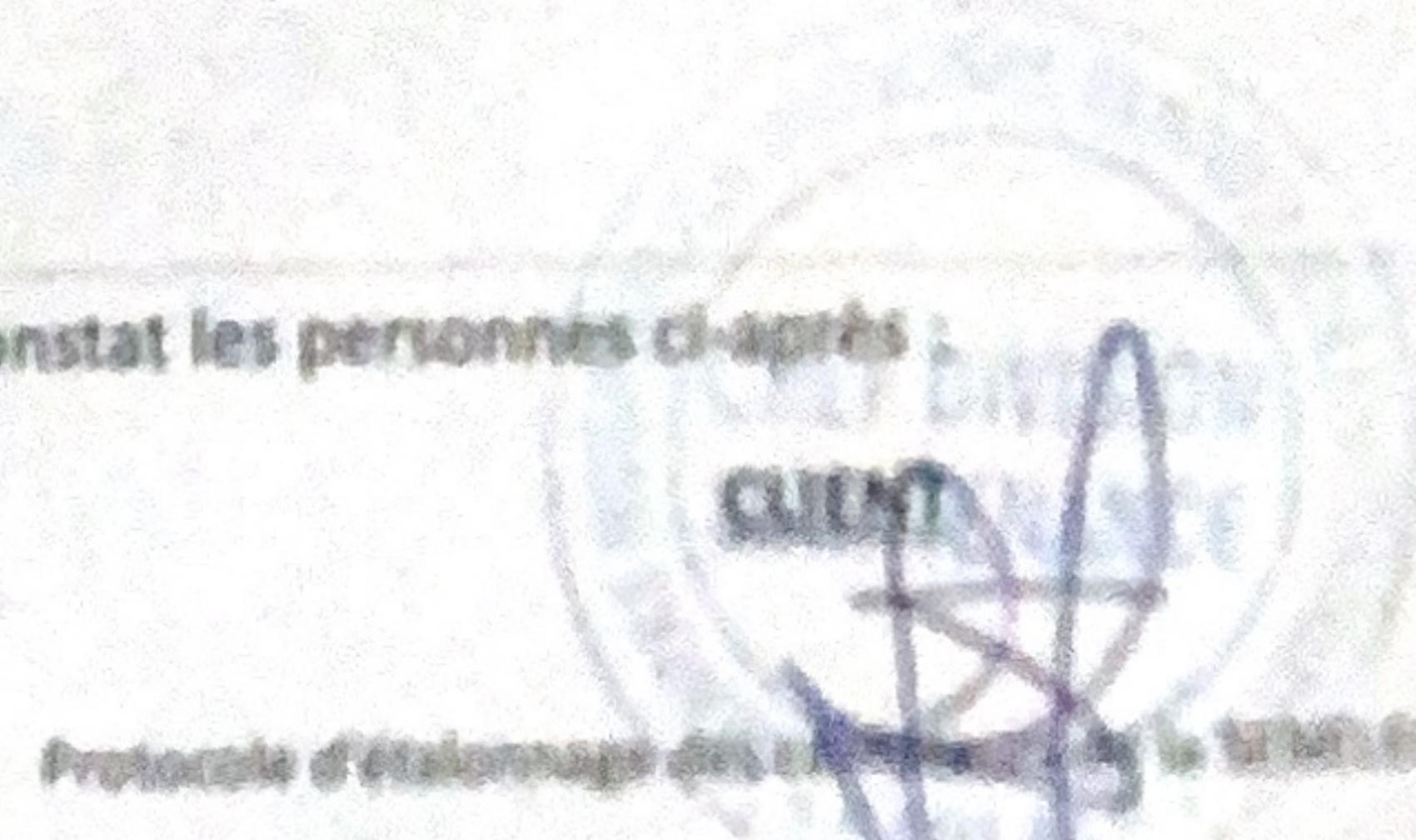
Bouclage du compteur	<input type="checkbox"/>
Bouclage des TC	<input type="checkbox"/>
Isolation des TP	<input type="checkbox"/>

CONSTATS INTERNES :**B1 – Circuit du compteur**

Carte Mère manipulé	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------

COMMENTAIRES :

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESSSENELEC

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 17/09/2025 à Kavlaek

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N°
35100464..... Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : Hôpital Régional de Kavlaek
- Raison Social :
- Adresse : Kavlaek
- Type de compteur : triphasé clou CL780 D25
- Compte de contrat :

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 25091702 du 17/09/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

CONFORME
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

LE CLIENT

